



## MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 31 Mai 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 31 mai 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230530-lmc1203231-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 31/05/2023

### DELIBERATION

### SEANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 2023

N° 2023/384/S

**Objet :** Demande de soutien financier auprès de la Fédération Française de Football au titre du "Fonds d'Aide au Foot Amateur" 2023 pour la réalisation de 3 opérations communales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	44
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	14
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

#### Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

##### ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

##### CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Geneviève LEVY, Madame Katia BIZAT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF

##### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Virginie PIN donne pouvoir à Madame Caroline DEPALLENS, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Monsieur Erick MASCARO, Madame Hélène AUDIBERT donne pouvoir à Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Marcelle GHERARDI donne pouvoir à Madame Martine BERARD, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Guy RAYNAUD donne pouvoir à Monsieur Thierry CAMPUS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Madame Corinne JOUVE, Monsieur Jean-Charles BROCHOT donne pouvoir à Monsieur Guy LE BERRE, Madame Karima DRIDI donne pouvoir à Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Alain DHO donne pouvoir à Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Yannick CHENEVARD donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN

##### ABSENTS :

Monsieur André DE UBEDA

Le Fonds d'Aide au Football amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur au travers de 4 axes d'interventions : l'emploi, les équipements, le transport et la formation.

Ce soutien peut bénéficier aux clubs amateurs comme aux collectivités territoriales.

Concernant spécifiquement les équipements, la FFF, grâce au FAFA, participe de manière importante à la construction, la modernisation ou la rénovation d'équipements, ainsi qu'à la réalisation de pelouses synthétiques. Au titre de l'année 2023, un accent particulier est également mis sur la réalisation d'équipements dédiés aux nouvelles pratiques pour répondre à un objectif de développement.

Aussi, au regard de la programmation des investissements communaux 2023, 3 projets ont été identifiés comme éligibles à un soutien de la FFF au titre du FAFA, à savoir :

- 1/ création d'un plateau multisports à La Beaucaire (129 650 € HT, soit 155 580 € TTC),
  - 2/ création d'un plateau multisports à Sainte Musse (86 500 € HT, soit 103 800 € TTC),
  - 3/ réfection de la pelouse synthétique du Stade Estublier (441 052 € HT, soit 529 262,40 € TTC),
- pour un total de 657 202 € HT (soit 788 642,40 € TTC).

Par conséquent, la Ville de Toulon a décidé de solliciter le soutien de la FFF au titre du FAFA au taux le plus élevé possible pour les 3 opérations susmentionnées programmées en 2023.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 mai 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune voté le 22 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 mai 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un soutien financier auprès de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du "Fonds d'Aide au Foot Amateur " (FAFA) 2023 pour la réalisation de 3 opérations communales, au taux le plus élevé possible,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**SIGNE** : Josée MASSI, Maire

**SIGNE** : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

**CERTIFIE CONFORME**  
Maire de Toulon



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Demande de soutien financier auprès de la Fédération Française de Football au titre du "Fonds d'Aide au Foot Amateur" 2023 pour la réalisation de 3 opérations communales

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/05/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/05/2023

---

**Numéro de l'acte :** Imc1203231 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230530-Imc1203231-DE

---

**Date de décision :** 30/05/2023

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions